

# Blankit AR

Agent de blanchiment et de stripage à azurant optique pour textiles, fourrures et boutons

- PROPRIÉTÉS:**
- Blanchiment de la laine, de la soie, du coton, de la viscose, du polyamide et des fourrures
  - Obtient un effet blanc d'une grande intensité et stabilité
  - Utilisable également comme agent de stripage pour les boutons de couleur (sans métal)
  - La poudre jaunâtre se dissout facilement dans l'eau

**UTILISATION:** Dissoudre 1 - 6 g/l de Blankit AR dans l'eau et la réchauffer à 30 - 60 °C. La température est adaptée à la nature du produit.

Le produit à blanchir doit être remué pendant toute la durée du traitement.  
Le traitement dure de 10 à 30 minutes.  
Bien rincer par la suite.

Remarque

Avant l'application de Blankit AR sur des vêtements fragiles et sur des tissus ayant une tenue de couleurs moyenne, nous recommandons de faire un essai sur un ourlet. Utiliser uniquement des récipients de travail en inox ou en plastique.

Attention

L'utilisation de Blankit AR peut dégrader de manière irréversible l'azurant optique sur le produit à traiter. Les métaux peuvent prendre une couleur sombre suite au blanchiment.

<b>CARACTÉRISTIQUES</b>	Densité apparente	1,25 kg/l
<b>TECHNIQUES:</b>	pH (1 %)	6,8 - 8,0

**REMARQUES:** *Stockage:* Stocker dans un endroit sec. Après prélèvement des quantités partielles de produit, refermer hermétiquement la boîte. Protéger des rayons directs du soleil. Le produit peut être stocké pendant au moins 24 mois dans son récipient d'origine bien fermé.

1101

Réservé à l'usage professionnel. Les informations mentionnées dans cette fiche sont communiquées exclusivement à titre indicatif. Ces indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Elles ne dispensent aucunement l'utilisateur de contrôler et tester lui-même à chaque fois l'adéquation des produits avec la méthode et les objectifs qu'il envisage. Les indications de cette fiche ne sont pas une garantie de qualité ni de durabilité de nos fournitures. Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications techniques dans les limites du raisonnable. La fiche adéquate des données de sécurité de l'UE, dans sa version actuelle, doit également être respectée.